

## CONCERTATION DE PORT LUNEAU

### RESUME DE LA PHASE 2

Port Luneau est actuellement un parking situé à côté de la place de la Libération. Sa remise en état constitue l'un des principaux objectifs de l'équipe municipale. Afin de construire le site le plus adéquat possible, une vaste concertation a été organisée en avril 2021. Elle a été suivie en avril 2022 par la présentation d'un avant-projet et une seconde consultation.

La proposition du groupement de maîtrise d'œuvre, en charge du suivi du projet, est de **créer un large espace en lien avec la place de la Libération**, tout en permettant aux cycles et aux piétons de se réappropriier les bords du Loir (voir comparaison de l'existant et de la proposition, page 4).

#### I. Synthèse des résultats de la consultation d'avril 2022

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le compte-rendu intégral.

Il était proposé aux participants d'effectuer un choix entre plusieurs scénarios pour chaque « séquence » des berges du Loir. A une très large majorité, les répondants se sont prononcés pour **une gradine associée à une pente douce**, lorsque cela était possible. Ils ont également signifié qu'ils préféreraient la **mise en place d'une main courante** sur la séquence 3 (voir proposition d'aménagement, page 5)

Les participants reviennent sur l'importance du **respect de la biodiversité** et de la **végétalisation**. Ils décrivent **divers équipements** qu'ils désirent voir installés sur le site : poubelles, fontaines, stationnements pour les vélos, bancs, barbecue, toilettes...

Un **grand nombre d'assises** apparaît indispensable, la gradine n'étant pas considérée comme suffisante. Celle-ci permettra en revanche de sécuriser les promeneurs vis-à-vis des cyclistes. Si limitation de la vitesse à 30km/h n'est jamais remise en question, quelques personnes se questionnent sur la dangerosité de la route, appelant à en détourner les camions par un contournement.

#### Focus : évincer les camions du centre-ville, est-ce possible ?

Il apparaît très difficile de contraindre les camions à contourner la ville. La route départementale, classée à grand circulation, est en effet structurante. De ce fait, la ville n'a pas la main sur le devenir de cet axe. La construction d'un contournement ne peut être décidée que par le Département. D'autres options permettront de « tranquilliser » le site : ralentissement forcé de la circulation, végétalisation, traitement des sols.

La question du stationnement est peu abordée. La modalité proposée semble convenir à la majorité des participants, qui se prononçaient en avril 2021 pour la suppression d'un grand nombre de stationnements. Les quelques personnes les évoquant encore craignant que les stationnements ne soient pas suffisants.

#### Focus : le stationnement

Actuellement, 196 places sont disponibles sur le site (et seulement 78 les jours de marché). Au maximum, **111 véhicules ont été comptabilisés** sur le site (voir page 3). 130 stationnements sont prévus dans le projet.

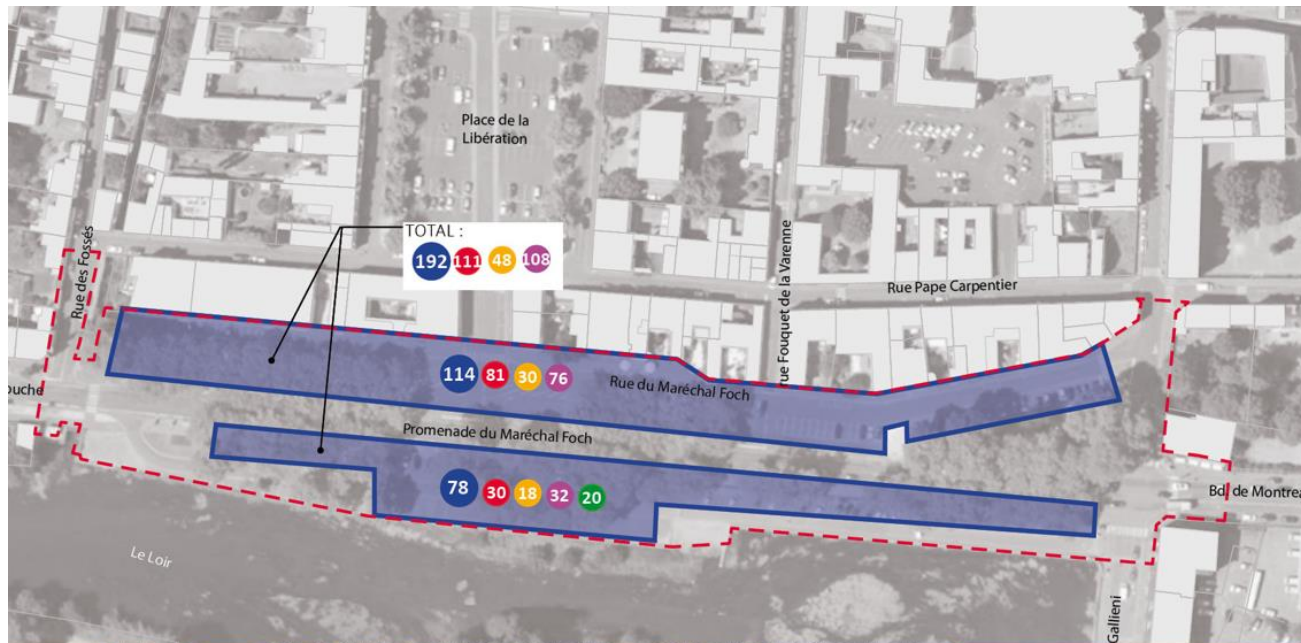
Les participants reviennent également sur la nécessité d'entretenir le site, afin qu'il se présente sous son meilleur jour. Enfin, de nombreuses propositions d'aménagements spécifiques sont formulées : retrait des feux, possibilité de faire demi-tour sur les stationnements, impact sur les commerces...

## II. Rappel des résultats de la concertation d'avril 2021

Demande des usagers du site <sup>1</sup>	Réponse apportée
Repenser la place de la voiture, des piétons, des mobilités douces	Réduction de l'emprise de la route départementale (RD) afin de limiter la vitesse Eviction des voitures des bords du Loir afin de les rendre aux piétons  Réalisation d'une piste cyclable de chaque côté de la RD
Repenser le stationnement, sans créer congestionner le centre, y compris les jours de marché ou lors de la foire des Cendres.	Optimisation des stationnements près du front bâti, en matérialisant 130 stationnements (maximum de véhicules comptés sur le site : 111)
Prendre en compte les besoins des commerçants et des forains.	Ouverture potentielle des berges du Loir au marché et aux forains, ce qui leur fournira un espace supplémentaire. Maintien d'une capacité de 130 stationnements lorsque le marché est installé (contre 78 actuellement).
Végétaliser le site, prendre en compte la biodiversité.	Les arbres malades devront être abattus. Cependant, il y aura à terme 100 arbres sur le site, contre 84 actuellement. Les bords de Loir seront par ailleurs végétalisés. Divers paramètres seront pris en compte pour favoriser la biodiversité : diminution de l'éclairage, préservation des lieux d'habitats...
Créer un lieu calme, harmonieux, un « havre de paix »	La forte végétalisation (plantation d'arbres, parterres), couplée au ralentissement de la circulation et aux aménagements (jets d'eau...) permettra de diminuer le bruit, les odeurs et les vibrations.
Créer un lieu permettant le pique-nique, les sorties en famille.	Les gradines (marches) permettront de s'asseoir. La municipalité note avec intérêt les propositions d'aménagements (barbecue, jeux, fontaines, toilettes, transats, tables...) et la nécessité de prévoir un grand nombre d'assises.
Créer un lieu de rencontre, animé.	La vaste promenade permettra d'installer diverses animations culturelles (par exemple : expositions temporaires) ou sportives.  Il n'est à ce stade pas prévu de commerces (location de canoés, guinguette, kiosque, manège...). En effet, la majorité des répondants à l'enquête désire un lieu de quiétude.
Remplacer le muret par une pente douce	Le muret sera remplacé par une pente douce sur tout ou partie de sa longueur.
Aménager l'île, installer une passerelle	L'île est une zone Natura 2000. Elle est peuplée d'un grand nombre d'espèces protégées. Il est donc réglementairement impossible de l'aménager.  Il n'est donc pas prévu d'aménager l'île ou d'installer une passerelle.

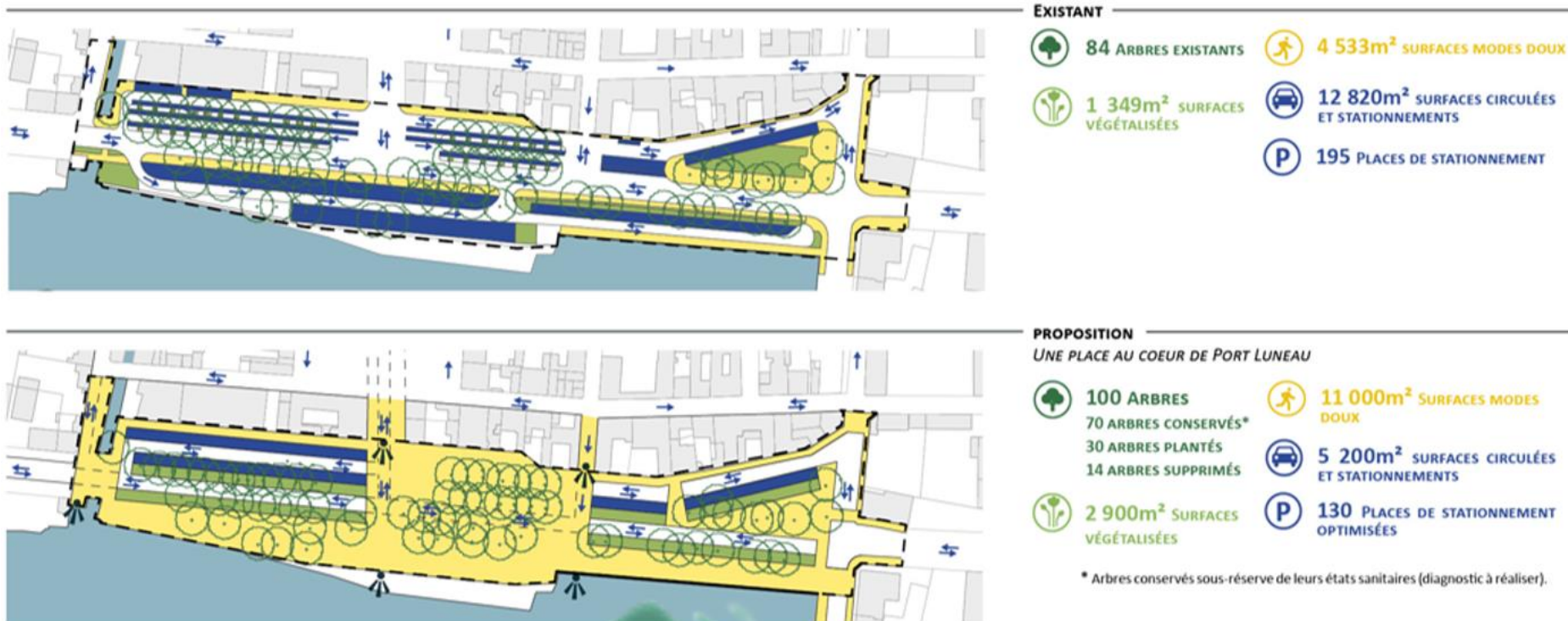
<sup>1</sup> Pour plus d'information, vous pouvez consulter [le compte-rendu intégral de la concertation d'avril 2021](#) (phase 1)

## Annexe 1 – Comptage des stationnements utilisés



<b>X</b>	Nombre de places existantes
<b>111</b>	Vendredi 14/01/21 à 11h
<b>48</b>	Vendredi 4/01/22 à 18h30
<b>108</b>	Vendredi 4/07/19 (données Google Earth)
<b>20</b>	Moyenne des mercredis et vendredis (à 12h) de mai et juin 2021 (coté Loir uniquement)

## Annexe 2 – Comparaison de l'existant et de la proposition en quelques chiffres



## Annexe 3 – Illustration des demandes des répondants

Il est en sus demandé une main-courante sur la séquence 3.

